

et ne rapporte rien. — Voici les chiffres officiels de l'année 1888 à 1889 (1).

<i>Dépenses.</i>	
Personnel de l'adm. centrale.....	131.750 »
— des établ. pénit .....	595.047 50
Matériel de l'adm. cent.....	25.000 »
— des étab. pénit .....	3.014.777 »
<hr/>	
Total .....	3.766.574 50
Produit.....	95.370 60
<hr/>	
Déficit .....	3.671.203 90

En revanche, les rixes entre détenus, les révoltes, les fraudes de toutes sortes, introduction d'aliments, d'armes, d'alcool, évasions, etc., sont d'une gravité et d'une fréquence lamentables. »

Nous ne voulons pas tirer nous-même la conclusion de cette étude. Nous la laisserons simplement exprimer par l'un des plus illustres écrivains espagnols.

« Ne rends pas beaucoup de pragmatiques et d'ordonnances, dit Cervantes par la bouche de l'ingénieur chevalier; si tu en fais, tâche qu'elles soient bonnes, et surtout qu'on les observe et qu'on les exécute, car les ordonnances qu'on n'observe point sont comme si elles n'étaient pas rendues: au contraire, elles laissent entendre que le prince qui a eu assez de sagesse et d'autorité pour les rendre n'a pas assez de force et de courage pour les exécuter. Les lois qui doivent effrayer et qui restent sans exécution finissent par être comme le Soliveau, roi des grenouilles (2). »

Hélas, est-ce seulement en Espagne que ces sages conseils sont encore de saison (3) ?

Paul BAILLIÈRE.

(1) Dernière statistique publiée jusqu'à ce jour.

(2) Cervantes, *Don Quixote*, L. II, Ch. 51.

(3) Nous recevons, au dernier moment, de M. Cadalso, des renseignements sur l'organisation du personnel des prisons. Nous les publierons dans le prochain *Bulletin*.

## UN NOUVEAU MANUEL

### DU VISITEUR DES PRISONNIERS

C'est aujourd'hui une vérité incontestée que toute institution de *patronage des libérés* doit, pour faire œuvre utile, s'appuyer sur un système de visites organisées dans les prisons auprès des condamnés. Mais comment multiplier les visiteurs de prisonniers dont le nombre est resté jusqu'ici absolument insuffisant (2)? Comment surtout former les nouvelles recrues et les mettre rapidement en état de remplir leur tâche? On a pensé que, pour vulgariser cette noble cause de la *visite*, il suffirait de rassembler et de condenser toutes les notions qui s'y rapportent dans un *Manuel* de mince format qui serait ensuite répandu à pleines mains. L'idée a séduit les meilleurs esprits et les récents Congrès de *patronage*, notre Société elle-même, l'ont acceptée avec entraînement. Mais l'accord a cessé d'exister, dès qu'il s'est agi de déterminer les principes d'après lesquels serait rédigé ce Manuel dont on venait de décréter la publication (3). Les uns en effet voulaient en faire un traité doctrinal, tendant à un enseignement positif et exposant toute une méthode pour le relèvement des âmes. Les autres se bornaient au contraire à réclamer un simple formulaire qui, laissant de côté toute théorie, se renfermerait dans des instructions purement pratiques, tout comme ces *guides* dont se munissent les touristes à leur départ. Après d'importantes discussions, il fallut remettre à une commission, sans lui tracer de programme bien défini, le soin de préparer un projet pour le soumettre à une future assemblée. Ce projet a été apporté au Congrès national qui, en 1894, s'est réuni à Lyon. Bien que réduit à quelques pages et présenté sous les formes les plus modestes, il n'a point échappé

(1) *A travers les prisons — Manuel du visiteur*, par Émile Gerberran. Bruxelles, 1895.

(2) Nos prisons reçoivent chaque année environ 150.000 condamnés et le nombre des visiteurs n'atteint pas 500 pour toute la France.

(3) *Bulletin*, 1894, p. 422 — Compte rendu des travaux du 1<sup>er</sup> Congrès national des libérés p. 40 et 112.

à de nouvelles critiques et il n'a été adopté qu'avec certaines modifications (1). Quoi qu'il en soit, nous avons décidément aujourd'hui un Manuel du visiteur que l'on peut considérer comme officiel. Quelle influence cette œuvre si laborieusement élaborée exercera-t-elle parmi nos sociétés de patronage? Nul ne saurait le dire, et il serait vraiment injuste et téméraire d'apprécier la valeur des préceptes donnés avant qu'ils aient été appliqués.

Toutefois, nous relevons dans ce nouveau *Manuel* une déclaration qui nous paraît en restreindre singulièrement les effets pratiques. « Il est difficile, nous dit-on, de tracer des règles fixes « sur la forme à donner aux visites. C'est au visiteur à chercher « dans son cœur et son esprit de dévouement les meilleurs « moyens de gagner la sympathie du détenu, à le toucher et à « provoquer sa confiance..... » Ainsi, voilà qui est bien constaté : il n'existe point de méthode scientifique pour la moralisation des condamnés ; la visite des prisonniers est en réalité un art qui échappe à toute théorie générale et il faut renoncer à la ramener à des principes absolus. A chaque visiteur, d'agir pour le mieux, suivant les circonstances.

Mais, s'il en est ainsi, comment le visiteur novice parviendra-t-il à faire son éducation? Comment, ainsi livré à lui-même, se dirigera-t-il dans son apprentissage? A cet égard les auteurs du Manuel lui donnent du moins deux excellents conseils, l'un de consulter les visiteurs plus anciens, l'autre « de lire les Manuels « et ouvrages déjà publiés sur ces délicates matières ».

Nous les connaissons bien ces Manuels d'un autre genre et dont plusieurs sont devenus classiques. Ce sont en général de petits traités sans prétentions dogmatiques, écrits, soit par des hommes, soit par des femmes, qui avaient le grand mérite de bien connaître les prisonniers, ayant passé leur vie en contact permanent avec eux. L'enseignement qui y est donné ne repose que sur des données expérimentales et l'on y trouve bien plutôt de simples indications et des conseils que de véritables préceptes. Mais combien ces Manuels sont précieux à quiconque sent la nécessité de s'appuyer sur l'expérience de ses devanciers !

Ils forment déjà comme une petite bibliothèque (2). Plus ils se

(1) Compte rendu des travaux du II<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, p. 61 et 105.

(2) *Le patronage des libérés expliqué aux détenus*, par M. J. de Lamarque, 1874. — *La réhabilitation des libérés; Manuel du patronage*, par M. J. de Lamarque, 1877. — *Conseils aux détenus sur le point d'être libérés*, par la Société

multiplieront, et plus chaque visiteur aura chance de découvrir parmi eux celui qui, répondant le mieux à son humeur et à ses aptitudes, pourra lui devenir le plus utile. Aussi nous nous félicitons d'avoir à en signaler un nouveau et des plus intéressants. Il nous vient de Belgique, comme autrefois le Manuel de M<sup>me</sup> Conception Arenal nous est venu d'Espagne (1), et son origine étrangère se reconnaît en effet à quelques détails. Inutile d'avertir qu'il n'apporte point de procédés inconnus jusqu'ici pour toucher les cœurs. Il mérite cependant d'être partout accueilli avec faveur, non seulement parce qu'il a été dicté par une foi ardente dans l'avenir du patronage, mais surtout parce qu'il met en évidence bien des vérités essentielles et qu'il en tire d'excellentes leçons.

Toutefois ce livre reste un simple manuel ne visant qu'à l'utilité pratique. Il se divise en une série de chapitres, la plupart fort courts et indépendants les uns des autres, dans lesquels sont resserrées les idées qui se rapportent à un même sujet avec les conclusions à en déduire. Il ne contient d'ailleurs ni exposé de doctrine, ni critiques, ni propositions de réforme, mais seulement des observations et des conseils présentés sous la forme la plus succincte, quoique sans aucune sécheresse. Une œuvre de ce genre ne supporte point l'analyse et nous devons renoncer à résumer celle-ci. Il nous paraît du moins intéressant de rechercher comment ce petit livre a résolu quelques-uns des problèmes qu'il devait rencontrer sur sa route.

Au Congrès de patronage de 1893, le rapport présenté au nom de la commission chargée d'étudier la question d'un manuel à publier s'était plaint de ce que les quelques ouvrages parus jusqu'alors sur la matière s'étaient laissés entraîner à attribuer à peu près tous les rôles au visiteur (2). Ils tendaient à faire de lui comme une sorte d'ange gardien du prisonnier, veillant même sur les intérêts matériels de celui-ci. C'était l'engager dans une voie dangereuse et l'exposer à des conflits incessants avec ceux qui, comme lui, mais à d'autres points de vue, poursuivent le bien du même malheureux. Un semblable reproche ne saurait être

Royale pour l'assistance des libérés, Londres 1877. — *Le livre des prisonniers*, par la baronne de Castellán, 1882. — *Manuel des visiteurs de prison*, par M. Jules Arboux, 1894. — *Visites aux prisonniers*, par M. Joret-Desclosières (*Bulletin*, 1894, p. 983 et 1.009). — *La visite des prisonniers*, par M. J. Lacoïnta (*Bulletin*, 1894, p. 618).

(1) Voir l'analyse de ce volume au *Bulletin* de 1893 (p. 502).

(2) Compte rendu des travaux du 1<sup>er</sup> Congrès national de patronage des libérés, p. 249.

adressé au Manuel belge. Dès ses premières lignes, en effet, il s'est appliqué à déterminer nettement la mission confiée au visiteur, et par là même, il a fixé les limites auxquelles doit s'arrêter son action. A bon droit, il proclame que la visite n'a d'autre but que de préparer le condamné pour le patronage à sa libération. Tout ce qui dépasse ce but ou s'en écarte doit être scrupuleusement laissé à d'autres. Et, même sur un terrain ainsi limité, les membres du patronage auront toujours à garder une certaine modestie, en particulier à l'égard de l'Administration: « Avant nous, dit l'auteur, le patronage a toujours été exercé par le personnel officiel des prisons qui ne se borne pas à garder, à nourrir le prisonnier, à en prendre des soins matériels, mais qui a également souci de l'amendement, de l'amélioration morale du détenu. »

La tâche réservée au visiteur n'en reste pas moins particulièrement difficile et délicate. Aussi a-t-on essayé bien des fois de faire le compte des qualités qu'il doit réunir pour l'accomplir avec succès. Mais combien on a eu raison de critiquer ces énumérations vraiment désespérantes qui comprennent à peu près toutes les vertus et ne servent qu'à faire douter de soi. Ici nous ne trouvons aucune liste de ce genre. Il a semblé suffisant de donner une simple notion des qualités que réclame la pratique de l'œuvre, en précisant le caractère de cette œuvre. Sans doute, la visite des prisonniers apparaît tout d'abord comme un devoir de charité et il est bien certain que celui qui s'y dévoue doit se sentir poussé par « l'amour de son frère déchu » sous peine de se laisser rebuter aux premiers échecs. Elle diffère cependant essentiellement de la visite du *pauvre*, parce qu'elle poursuit, avant tout, un but social. Celui qui visite un prisonnier ne vient pas seulement consoler et soulager un délaissé; il se propose de relever un coupable pour le rendre un jour régénéré à la société. Ce n'est plus là une œuvre purement sentimentale; c'est au contraire une œuvre rationnelle et méthodique qui ne peut s'accomplir qu'avec le secours de l'intelligence et de la raison. Les dons du cœur ne sauraient lui suffire et il appartient à la Société de patronage qui l'emploie, de s'assurer s'il possède les qualités de l'esprit qui lui deviennent nécessaires.

D'autre part, notre Manuel ne propose aucune classification à établir parmi les prisonniers. A quoi bon en effet grouper ceux-ci en catégories, puisque tout est relatif en matière de patronage, et qu'une même méthode de réforme ne saurait convenir à des êtres qui diffèrent toujours par quelque côté? Quels résultats pra-

tiques espère-t-on tirer de ces classifications plus au moins ingénieuses que nous rencontrons dans les livres de même nature? Elles ne peuvent même point aider à faire des choix au milieu de la population d'une prison, et à discerner ceux sur lesquels doit s'étendre le patronage. Ce travail, nous dit-on à juste titre, est d'une telle délicatesse qu'il exige une étude attentive du caractère de chacun; à défaut de cette étude, les indications du dossier, l'âge, le sexe, les antécédents du condamné, la nature du délit, la gravité de la condamnation, ne seront jamais que des éléments incertains d'appréciation.

Quels doivent être les rapports du visiteur avec celui qu'il protège? — Il ne pouvait être question pour l'auteur du Manuel d'énoncer des règles fixes en pareille matière, et il n'a touché ce sujet qu'avec une extrême réserve. Il s'est en effet borné à quelques réflexions générales qui suffisent cependant pour éclairer une conscience délicate et lui indiquer tout au moins les écueils à éviter. « Qu'est-ce que le délinquant, dit-il? C'est une créature humaine, « un être semblable à nous, que les circonstances, le défaut d'éducation, la misère ont poussé dans une voie mauvaise ». Malgré ses fautes, ce délinquant a droit à la pitié et il mérite d'être traité sans orgueil ni fierté. Le visiteur n'en a pas moins sur lui une précieuse supériorité, celle de *n'avoir point failli*. Il se présente ainsi à lui revêtu d'un prestige légitime qu'il doit s'appliquer à conserver et à ne compromettre par aucune imprudence. Aussi lui est-il recommandé de se défendre contre toute duperie, de ne faire que des promesses qui seront tenues, en un mot de ne jamais « s'exposer à *avoir tort* en quoi que ce soit aux yeux de celui qu'il visite ».

Quant aux moyens à employer pour l'amélioration du condamné, ils peuvent varier à l'infini et le choix à faire dépend essentiellement des dispositions personnelles de celui auquel ils sont destinés. Tout au plus est-il permis à un simple Manuel de signaler quelques-uns des points sur lesquels le visiteur doit principalement porter ses efforts. A en croire le livre qui nous occupe, il faut sans doute tenter d'émouvoir le cœur du visité, et on y parviendra peut-être en évoquant ses meilleures affections et les souvenirs de sa vie d'avant sa chute. Mais il faut surtout faire appel à sa raison pour le décider à essayer de remonter la pente sur laquelle il s'est laissé glisser. Il convient tout d'abord, pour l'amener à la résignation et à la docilité, de le convaincre qu'ayant failli, il subit un châtement mérité. Peu à peu on le relèvera à ses propres yeux en lui démontrant qu'il n'est point perdu à jamais,

et qu'avec quelque persévérance, il peut redevenir un honnête homme. Mais ce qu'il importe sur toutes choses, c'est la nécessité de le préparer et de le fortifier pour la nouvelle épreuve de la vie libre qui l'attend. Sous le régime et la discipline de la prison, il est souvent tenté de s'abandonner définitivement et d'abdiquer toute volonté. Aussi devra-t-on s'attacher à ranimer en lui le sentiment de sa personnalité; on saisira jusqu'aux moindres occasions de lui faire comprendre que, malgré tout, il est resté un être libre et responsable, et qu'il a conservé entière la faculté de vouloir; enfin, on veillera à préserver ce qui lui reste d'énergie pour le jour où il aura à conquérir de nouveau une place dans la société. Après l'avoir ainsi remis debout et armé, l'heure de la libération arrivée, on pourra avec confiance appeler sur lui, comme une faveur et une sorte de brevet de mérite, la protection de la Société de patronage; selon toute vraisemblance, « le libéré tiendra les promesses faites par le détenu (1) ». Mais que le visiteur ne se laisse point aveugler par l'ambition de donner à tout condamné les moyens de se réhabiliter et qu'il se garde soigneusement de faire du *patronage à outrance*! Ce serait risquer de compromettre l'institution elle-même. « L'essentiel n'est pas d'effectuer un « nombre considérable de placements, mais d'en faire qui soient, « autant que possible, à l'abri de toute déception. »

Toutes les idées que nous venons de rapprocher sont loin d'être ainsi rassemblées dans le livre. Elles y sont disséminées sans plan apparent et comme au hasard, tant l'auteur a tenu à éviter le reproche de s'être érigé en pédagogue. Il en est bien d'autres que nous aurions pu relever et certains passages auraient mérité d'être cités presque littéralement, au point de vue, soit de l'élévation de la pensée, soit de l'intérêt pratique, notamment ceux relatifs à la nécessité de la tolérance religieuse (2), à l'utilité de donner à chaque membre du patronage une fonction spéciale, une mission fixe, « sauf à lui, bien entendu, à s'en acquitter régulièrement », à la nécessité de la visite dans la cellule même du détenu et non au parloir, aux se-

(1) Le Manuel conseille aux Comités de se diviser en deux sections dont l'une visitera les détenus et l'autre placera les libérés. Le placement des libérés demande beaucoup de tact et de prudence, mais trouver des placements n'est pas tout. Il ne suffit pas, en effet, de pouvoir compter sur de bons patrons — il faut s'assurer si les patronnés, les libérés, sont vraiment dignes de l'intérêt qu'on leur témoigne. . .

(2) Nous ne pouvons cependant résister au désir de citer les belles pensées suivantes, qui ont d'autant plus de force que leur auteur appartient au parti libéral: « Toutes les opinions peuvent s'unir pour l'œuvre de la visite des prisonniers. Chacun usera de modération s'il veut obtenir un bon résultat. Le visiteur incroyant agira avec sagesse, en laissant de côté la question religieuse, afin de ne pas retirer

cours à assurer aux familles des prisonniers, au genre d'assistance à donner aux patronnés, au modèle de *Bulletin* à faire remplir par le visiteur ou la visiteuse pour être ensuite remis chaque mois au président ou à la présidente (1), à la question de l'émigration des libérés, au patronage préventif de l'enfance, etc. Mais le livre est d'un si faible volume que ceux qui s'occupent de la grande œuvre du patronage n'ont vraiment aucun prétexte pour se refuser au devoir de le lire. Presque à chaque pas, ils y trouveront quelque phrase qui provoquera chez eux de fécondes réflexions.

Ce livre contient d'ailleurs toute une série de documents administratifs qu'il importe de parcourir pour se rendre compte de la sollicitude éclairée avec laquelle, en Belgique, le Gouvernement aide et soutient les Sociétés qui se consacrent au relèvement des prisonniers. Ajoutons enfin qu'il présente un certain intérêt de curiosité. De l'aveu même de l'un des éditeurs, il est publié sous un pseudonyme, et, d'après certaine rumeur, il serait l'œuvre d'une femme, bien que la raison ne s'y laisse jamais égarer par le cœur. Peut-être pourrait-on découvrir celle qui se cache sous le nom de Gerberran, au premier rang de ces dames de la haute société belge qui se sont dévouées au patronage sous toutes ses formes et que l'on a vues, à Anvers, partager d'une manière si brillante les travaux du dernier Congrès. Mais, rappelons-nous avec quelle insistance le livre: *A travers les prisons* exhorte tout visiteur à la discrétion et à la modestie. *Le visiteur n'a pas de nom*, tel est précisément l'intitulé de l'un de ses chapitres. L'auteur a sans doute voulu prêcher d'exemple et nous ne pouvons que respecter le secret dont il a jugé bon de s'envelopper.

A. METTETAL.

au détenu la consolation que celui-ci peut puiser dans la Foi. Si l'incroyant traite ces consolations d'illusoires, du moins il ne niera pas qu'elles seront beaucoup plus puissantes que toute considération humaine pour amener le détenu à la patience, à la résignation et au désir de s'amender.

« Le visiteur croyant fera bien de mettre une grande discrétion dans ses paroles, c'est-à-dire de ne pas prendre l'initiative des entretiens religieux. Qu'il commence, au cours de ses premières visites surtout, par tâcher de ramener le prisonnier aux principes de la morale, et qu'il se tienne prêt à saisir l'occasion, même éloignée, de faire davantage. A mesure que le temps passera, il pénétrera plus avant dans le caractère et les sentiments du détenu, et se rendra un compte plus exact de ce qui pourra être tenté pour son bien. »

(1) Ce *Bulletin* est divisé en 13 colonnes relatives au n° de la cellule, noms, lieu et date de naissance, profession, domicile, état civil, durée et motif de la condamnation, début et expiration de la peine, antécédents, propositions à faire au Comité (s'il y a une demande de secours, motiver la proposition). Ces *Bulletins* conservés forment des archives qui peuvent être utilement consultées quand, ultérieurement, un ancien patronné revient solliciter l'appui du patronage.